

Feuille de route pour la transition énergétique en Île-de-France

Services de l'État – ADEME



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

L'année 2024 a été marquée par le lancement de multiples exercices de planification de la transition énergétique. La révision du **Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)**, co-élaboré par l'État et le Conseil régional, s'est poursuivie avec la tenue de nombreux groupes de travail sur toutes les thématiques de la transition énergétique (atténuation, adaptation, qualité de l'air). Une première **COP régionale** a été organisée, avec comme objectif de mobiliser les collectivités dans la décarbonation de l'ensemble des activités humaines. Cet exercice, composé de phases de diagnostic et de débats, a abouti à une feuille de route d'actions concrètes à déployer en Île-de-France. La **définition de zones d'accélération des énergies renouvelables** par les collectivités (prévue par la loi APER) a franchi une étape avec une première remontée des zones identifiées. Enfin, le **plan de protection de l'atmosphère (PPA)** a été arrêté et publié. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques, enjeu majeur en Île-de-France.

2025 doit permettre la poursuite et la finalisation de ces exercices, et leur mise en œuvre. Le **comité régional de l'énergie** mis en place doit suivre la fixation et la réalisation des objectifs de développement des énergies renouvelables. Il sera aussi chargé de proposer des objectifs régionalisés de la **programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3)**. Pour accompagner les collectivités dans leur transition, le réseau « **Élus pour Agir** » mis en place fin 2023 et déployé en 2024, sera renforcé en 2025.

La présente feuille de route, instaurée en 2020 et actualisée annuellement, organise et structure l'action opérationnelle des services et opérateurs de l'État franciliens (DRIEAT, DRIHL, DRIAAF, DDT, ADEME) autour des trois grandes priorités franciliennes pour la transition énergétique : la rénovation des bâtiments, le développement des énergies renouvelables et le passage à une mobilité propre.

Dans les tableaux d'actions, un pictogramme « COP » marque les actions en lien avec les leviers identifiés dans le cadre de la COP régionale.



Accélérons la transition énergétique en Île-de-France

L'Île-de-France, c'est :

- 18 % de la population française
- 11 % de la consommation d'énergie nationale
- 9 % des émissions de gaz à effet de serre nationales

Les priorités pour accélérer la transition énergétique :



BÂTIMENT

Rénover thermiquement tous les bâtiments d'avant 1990

678 millions de m² de bâtiments en Île-de-France

70 % de la consommation énergétique finale



MOBILITÉS

Passer à une mobilité sobre et à faibles émissions

40 millions de déplacements quotidiens

20 % de la consommation énergétique finale



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer les énergies renouvelables par les réseaux de chaleur et leur verdissement

388 400 logements raccordables aux réseaux existants

Potentiels exceptionnels de chaleur fatale et géothermie



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Mobiliser tous les territoires et acteurs

Diffuser les données et connaissances

Faciliter l'accès aux financements

Un autre enjeu majeur à considérer :



QUALITÉ DE L'AIR

Réduire les pollutions atmosphériques, principalement dues au trafic routier et au chauffage au bois

8 000 morts par an liés à la pollution de l'air



Sommaire

Éléments de diagnostic.....	7
Transition énergétique des bâtiments.....	11
Priorités franciliennes.....	12
Focus : la transition énergétique des bâtiments de l'État.....	13
Quelques exemples d'actions 2025.....	15
Développement des énergies renouvelables et de récupération.....	17
Priorités franciliennes.....	18
Quelques exemples d'actions 2025.....	19
Transition énergétique des mobilités.....	21
Priorités franciliennes.....	22
Quelques exemples d'actions 2025.....	23
Accompagnement des territoires.....	25
Priorités franciliennes.....	26
Quelques exemples d'actions 2025.....	28



Éléments de diagnostic

Une dynamique engagée, à amplifier

Une transition énergétique à adapter aux spécificités du territoire

18 % de la population

française sur 2 % du territoire national (région la plus peuplée de France avec 12,3 millions d'habitants)

678 millions de m² de

bâtiments, 6,13 millions de logements

40 millions de déplacements

quotidiens, dont 34 % en voiture ou deux-roues motorisées

77 % du territoire couvert par des **espaces naturels, agricoles ou forestiers**

Une énergie consommée majoritairement importée et d'origine fossile, principalement destinée au chauffage des bâtiments

84 % d'énergie importée

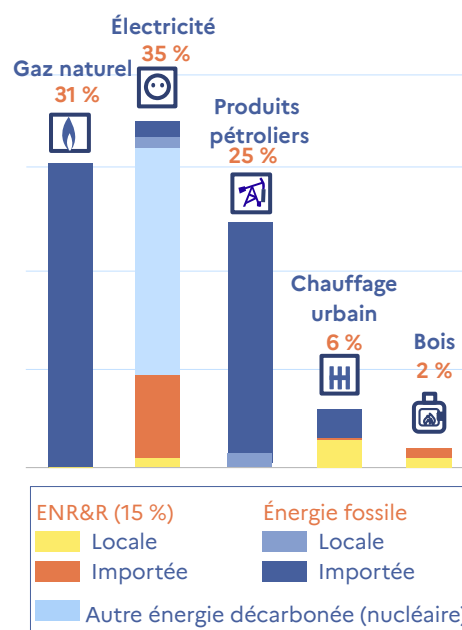
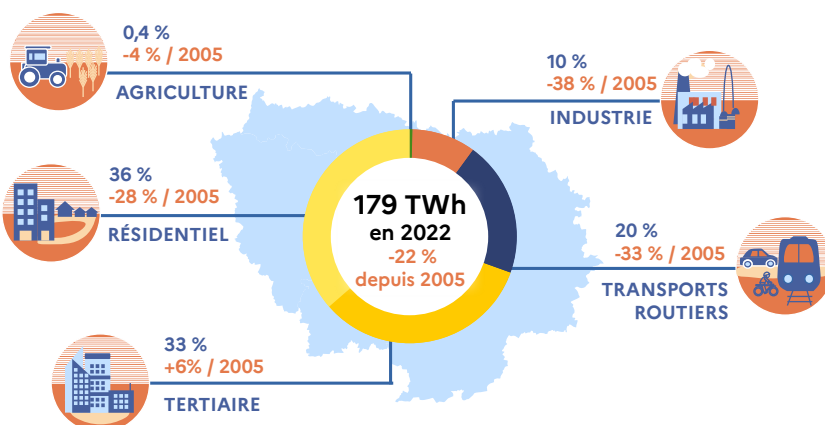
62 % d'énergie consommée d'origine fossile

70 % des consommations liées au secteur du bâtiment essentiellement pour la couverture des besoins en chauffage

Évolution des consommations
(en énergie finale, corrigées du climat)



→ Des consommations **en baisse**, qui en 2022 dépassent l'objectif fixé par le SRCAE pour 2020.



Données AIRPARIF pour le ROSE, pour l'année 2022 – corrigées du climat (2025)

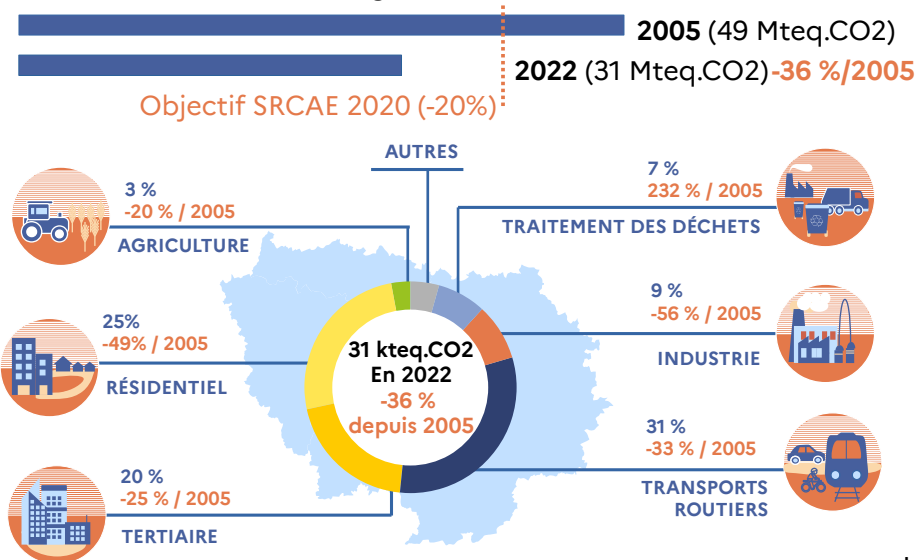
Des émissions de gaz à effet de serre en baisse dans tous les secteurs depuis 2005

8 % des émissions de gaz à effet de serre **nationales**

36 % de diminution entre 2005 et 2022

45 % des émissions sont liées au secteur du **bâtiment**

Évolution des émissions de gaz à effet de serre



Le SRCAE visait l'objectif du "3 fois 20" en 2020 : 20% de réduction des consommations énergétiques, 20% de réduction des émissions de GES, une part de 20% d'ENR&R dans les consommations. En matière de réduction de GES, cet objectif du 3x20 est atteint.

Le SRCAE précisait aussi que si l'objectif de réduction de 20% des consommations était atteint, les émissions de GES diminueraient de 28 %.

Cet objectif plus ambitieux de 28% est également dépassé en 2022.

Données AIRPARIF pour le ROSE, pour l'année 2022 – scopes 1 & 2 (2025).

Le bâtiment est le secteur le plus émetteur, suivi par les transports routiers.

Une production locale d'énergie limitée, malgré un potentiel remarquable pour la chaleur renouvelable

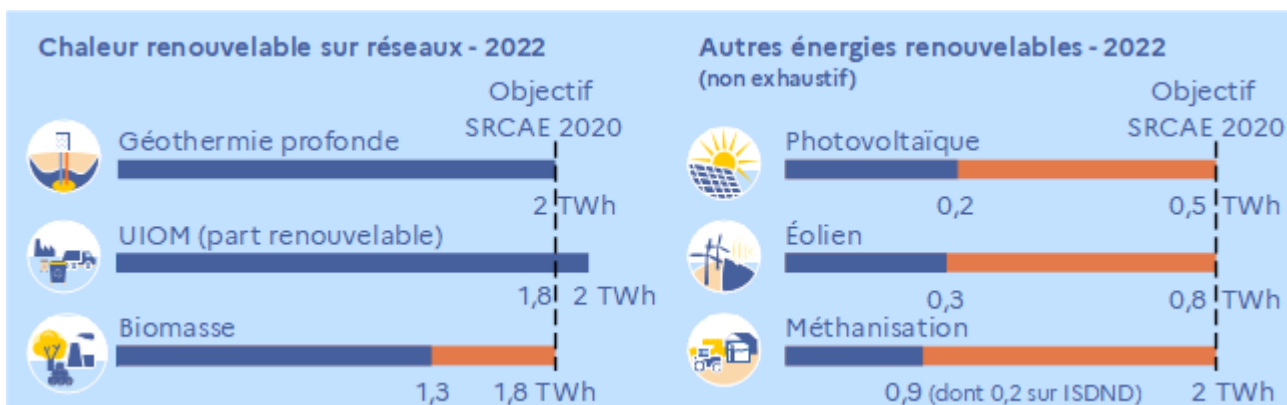
12 % des consommations énergétiques couvertes par la **production locale d'énergie renouvelable et de récupération**

84 % part de la chaleur dans la production locale d'énergie renouvelable et de récupération

53 % d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur franciliens

6 % de l'électricité consommée produite localement, issue à 57 % d'installations thermiques à combustibles fossiles

1,7 % du gaz consommé produit localement, par la **méthanisation**



Données ROSE pour l'année 2022

Une dynamique en faveur de la transition énergétique enclenchée dans les territoires

46 plans climat air énergie territoriaux (PCAET) adoptés sur les 59 PCAET à réaliser (collectivités obligées)

7 PCAET en consultation, 6 en élaboration

(données janvier 2025)

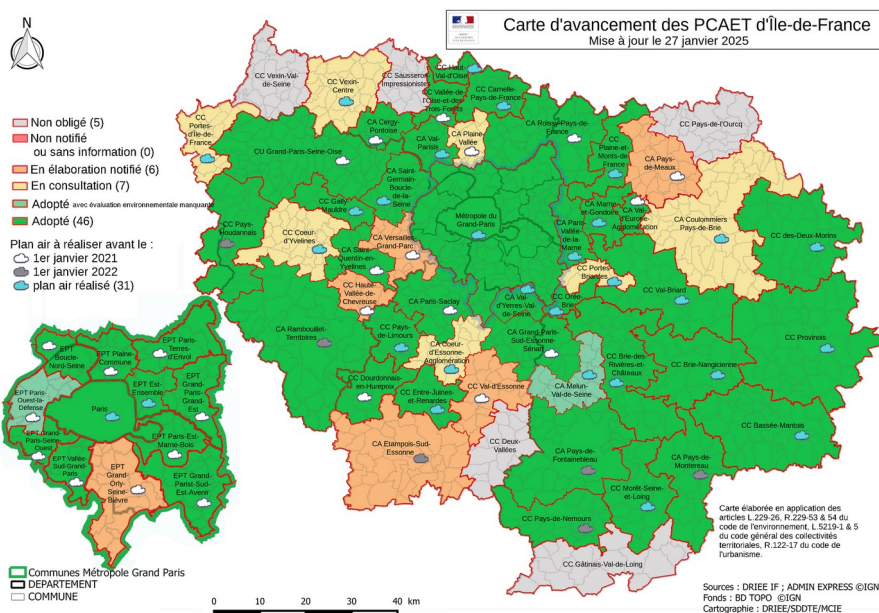
47 contrats de relance pour la transition

écologique, permettant aux collectivités d'intégrer la transition écologique comme axe transversal de leurs projets de territoire (protocoles d'engagement signés en 2021)

Le rythme d'élaboration des PCAET s'accélère depuis 2019.

La loi d'orientation des mobilités oblige désormais les EPCI de plus de 20 000 habitants (donc soumis à PCAET) à intégrer dans leur PCAET un **plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PAQA)**. Fin 2024, 31 PAQA ont été adoptés, sur un total de 59 EPCI obligés.

Pour un état des lieux actualisé des PCAET franciliens, scannez le QR code ci-dessous ou cliquez [ici](#).



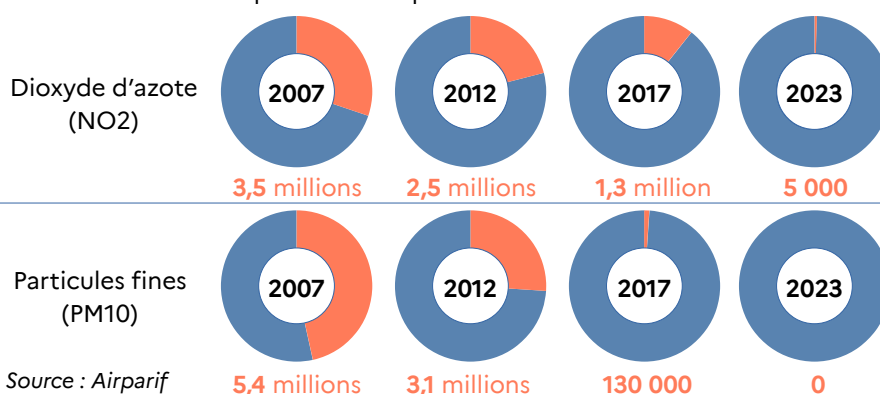
L'amélioration de la qualité de l'air, autre défi majeur à relever en Île-de-France

8 000 décès évitables par an liés à la pollution aux particules fines PM2,5 en Île-de-France

5 000 Franciliens exposés à des dépassements des seuils réglementaires de **NO2** en 2023
Principale source : **trafic routier**

100 % de la population exposée à des dépassements des recommandations OMS pour **les particules fines (2,5)**
Principale source : **chauffage au bois individuel**

Part de Franciliens exposés à un dépassement de valeur limite



Une **amélioration significative** est observée, **mais** elle reste toutefois **insuffisante** pour respecter les valeurs limites réglementaires pour le NO2. Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire les seuils recommandés par l'OMS ne sont pas respectés.



Enjeux et priorités

Transition énergétique des bâtiments

L'Île-de-France compte **678 millions de m² de bâtiments** (tertiaires et résidentiels) et **6,1 millions de logements**.¹

En 2022, la consommation de ces bâtiments s'élève à 125 TWh, principalement pour leur chauffage, ce qui représente **70 % de l'énergie totale consommée en Île-de-France**² (sans compter l'énergie utilisée pour les chantiers de construction ou rénovation). **45 % des émissions de gaz à effet de serre de la région** sont liées à l'usage des bâtiments.

La diminution et la décarbonation des consommations énergétiques des bâtiments existants demeurent donc un objectif incontournable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la région et espérer limiter le réchauffement déjà à l'œuvre. Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la principale condition sur le bâtiment est d'**atteindre le niveau Bâtiment Basse consommation (BBC)** sur l'ensemble du parc.

L'Île-de-France accueillant **le quart des surfaces tertiaires françaises**, il est important que tous les acteurs concernés remplissent leurs obligations vis-à-vis du dispositif Éco Énergie Tertiaire, qui fixe des objectifs de réduction des consommations aux horizons 2030, 2040 et 2050.

De plus, 43 % des bâtiments franciliens sont concernés par une protection au titre de la préservation patrimoniale et à ce titre soumis à un avis des Architectes des Bâtiments de France³. **Concilier rénovation énergétique et prise en compte des contraintes patrimoniales** constitue un enjeu supplémentaire en Île-de-France.

Enfin, en plus de nous protéger du froid et de la pluie, les bâtiments franciliens devront s'adapter pour nous **protéger de la chaleur**. La transformation du parc bâti à opérer doit donc viser à la fois **l'atténuation du changement climatique**, par la limitation des émissions de gaz à effet de serre, **et l'adaptation à celui-ci**.

Cette transformation comporte également des **enjeux sociaux et économiques**, en permettant de :

- **réduire la facture énergétique** des ménages, entreprises et collectivités ;
- **développer un emploi local non délocalisable**.

¹source : Batistato, traitement DRIEAT d'après les fichiers fonciers MAJIC enrichis et la base éco-énergie tertiaire, CEREMA, millésime 2021

²source : données AIRPARIF pour le ROSE, pour l'année 2022 – corrigées du climat (2025)

³source : Patrimoine et transition énergétique en Île-de-France, DRAC et DRIEAT, novembre 2023

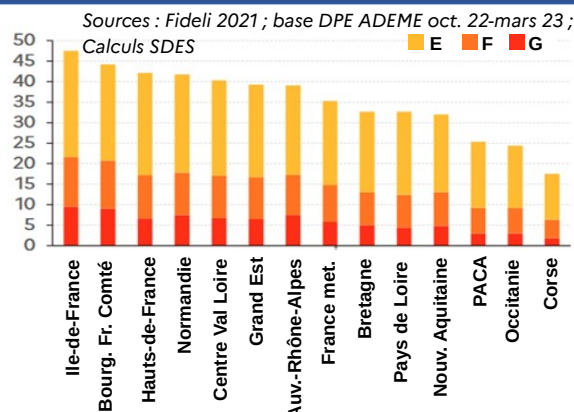


Priorités franciliennes

Efficacité : la rénovation énergétique

Près de **45 % des consommations énergétiques des bâtiments franciliens servent à couvrir les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire**. Pour les logements cette part monte à 75 %.

Parmi les résidences principales, l'Île-de-France compte **22 % de passoires énergétiques** (DPE F ou G) et **47 % de logements énergivores** (DPE E, F ou G), ce qui la place dans la situation la plus défavorable en France.



La rénovation énergétique constitue le principal levier pour réduire les consommations énergétiques franciliennes et atteindre un niveau bâtiment basse consommation (BBC) à terme pour tous les bâtiments.

→ Elle doit être **performante** (i.e. permettre **au moins un saut de classe énergétique DPE**) et **prévoir la protection contre les canicules**.

→ Elle **concerne tous les territoires et quasiment tous les bâtiments d'avant 1990**.

→ **Chaque segment de parc** (logement individuel, copropriété, parc social, bureaux, commerce, tertiaire public) **a ses spécificités** (mode de prise de décision, financement, enjeux techniques), et **doit donc disposer de dispositifs adaptés**.

Sobriété : un prérequis indispensable

Un mauvais usage du bâtiment peut réduire le gain espéré lors d'une rénovation.

Des actions de sobriété permettent des économies d'énergies significatives : maîtrise de la température extinction de l'éclairage ou baisse du chauffage en absence...

La **maîtrise des consommations électriques autres (hors chauffage et eau chaude sanitaire) est nécessaire dans le tertiaire**, où elles représentent 50 % des consommations d'énergie.

La sobriété s'entend également en termes de surfaces bâties : l'adaptation de la surface au juste besoin contribue à la baisse des consommations énergétiques et à la limitation de la pression sur les matériaux de construction et le foncier (politique ZAN).

Décarbonation et énergies renouvelables

La décarbonation du chauffage des bâtiments est le troisième levier pour l'atteinte de la neutralité carbone, avec notamment :

- la **disparition des chaudières fioul** au fur et à mesure de leur vieillissement
- l'**interdiction progressive d'installer du chauffage au gaz dans les bâtiments neufs**

Le raccordement au réseau de chaleur est encouragé dès lors qu'il est possible, avec comme alternative le recours aux PAC, en priorité géothermiques. La production de chaleur va donc profondément évoluer, nécessitant un accompagnement des consommateurs comme des professionnels.



Focus : la transition énergétique des bâtiments de l'État

Le parc immobilier des services déconcentrés de l'État en Île-de-France compte **1991 bâtiments** totalisant **2,12 millions de m²** de surface utile brute dont :

- **1087 bâtiments assujettis au décret tertiaire**, fixant des objectifs de réduction des consommations énergétiques de 40 %, 50 % et 60 % aux horizons 2030, 2040 et 2050 ;
- **83 bâtiments** considérés comme prioritaires au regard de leur consommation excessive.

La transition énergétique des bâtiments de l'État constitue donc un levier fort pour réduire ses consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées. Au-delà de l'impact énergétique, des **enjeux économiques** sont associés à la rénovation énergétique de ces bâtiments, avec la maîtrise de la dépense publique et la génération d'emploi local.

L'objectif du décret tertiaire appliqué au parc de l'État est porté au niveau régional par la stratégie énergétique et environnementale inscrite dans le schéma directeur immobilier régional (SDIR) 2023 – 2027.

Elle est mise en œuvre par **37 référents énergie** qui bénéficient d'un dispositif d'appui piloté par la Préfecture de région, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) et la Mission régionale de la politique immobilière de l'État (MRPIE).

Pour atteindre les objectifs fixés par le décret tertiaire, l'ensemble des leviers d'actions suivants doit être mobilisé :

- accompagnement au changement des comportements ;
- pilotage et maintenance des équipements techniques, gros entretien et renouvellement ;
- rénovation lourde du bâti.

Les travaux sur les bâtiments ont bénéficié depuis plusieurs années d'un accompagnement financier soutenu au travers d'appels à projets ainsi que du **Plan de relance**. Le principe des appels à projets a permis de garantir l'efficacité des interventions et des dépenses engagées par l'État. Sur 2023-2024, 138 projets sont ainsi financés dans le cadre de l'appel à projets Résilience 2, visant la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments de l'État et de ses opérateurs, pour un montant de 28,7 M€. Pour les seuls bâtiments occupés par les services déconcentrés (donc hors opérateurs), les gains énergétiques sont estimés à 8,7 GWhEF/an (soit une baisse de 10,1 %), la réduction des émissions de GES est estimée à 1 778 Teq CO₂/an.

Chantiers emblématiques engagés sur le bâti État

Densification / extension du site de la rue Miollis (Paris 15^{ème})

63 M€ sont consacrés aux travaux lourds de densification / extension du site de Miollis, qui accueille en 2025 plusieurs administrations, notamment l'ensemble des agents de la DRIEAT, ceux de la DRIETS et de la MIGT.

Ces travaux répondent aux objectifs de rationalisation des implantations de services de l'État et affichent une ambition environnementale forte. Le projet est labellisé « Bâtiment durable francilien » et certifié « Haute qualité environnementale ».



La réhabilitation de la partie existante permettra une réduction des consommations de 60 % par rapport à 2010 (label Bâtiment basse consommation Effinergie rénovation).

Projet de réhabilitation de la cité administrative de Melun

La préfecture porte le projet de densification, réhabilitation et rénovation énergétique de la cité administrative, estimé à 68,5 M€. Le projet inclut :

- la **densification** de l'occupation des bâtiments ;
- la **rénovation globale** de tous les bâtiments ;
- la **mise aux normes** des bâtiments (notamment, pour la sécurité incendie) ;
- l'abandon du chauffage au gaz au profit du **raccordement à un réseau de chaleur urbain**, alimenté à 86 % par des énergies renouvelables et de récupération.

Le gain énergétique attendu est de 3,66 GWhef/an, soit une **réduction des consommations estimée à 65 % et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 666 000 tonnes d'équivalent-CO2 par an.**



Quelques exemples d'actions 2025

Logements privés	
 Assurer la mise en œuvre opérationnelle du service public de la rénovation de l'habitat France Rénov' au niveau régional, en œuvrant avec les collectivités maîtres d'ouvrage des pactes territoriaux à proposer un service lisible, simplifié, compétent sur toutes les dimensions de l'habitat, couvrant l'intégralité de la région  Assurer le déploiement des aides financières MaPrimeRénov'Parcours accompagné et MaPrimeRénov'Copropriété, en réalisant des actions de communication auprès des opérateurs, des collectivités, des syndicats, des ménages et des professionnels (salons, courriers, presse, ...)  Déployer une animation régionale France Rénov', visant la mobilisation des acteurs dans leur ensemble (collectivités, professionnels) au service de la massification des rénovations performantes	DRIHL ANAH
Tertiaire	
 Accompagner la mise en place du dispositif Éco Énergie Tertiaire : - Rappeler l'obligation des assujettis à renseigner la base de données OPERAT de suivi des consommations énergétiques, pour améliorer la connaissance et veiller à l'application du décret éco-énergie tertiaire. - Inciter les différentes parties prenantes à conduire des actions de sensibilisation pour faire appliquer le décret  Mobiliser le nouveau programme « PACTE entreprise », opéré par l'ADEME, pour la rénovation énergétique du petit tertiaire privé et de la petite industrie Accélérer la rénovation des bâtiments de l'État, avec la mise en place d'une stratégie immobilière énergétique pour les bâtiments de l'État assujettis au décret éco-énergie tertiaire Renforcer la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux en s'appuyant sur la nouvelle procédure de labellisation des projets immobiliers de l'État en cours d'élaboration par la Direction de l'Immobilier de l'État	DRIEAT DDT ADEME DRIEAT MRPIE
Transversal	
Sensibiliser les architectes en général et les ABF en particulier à la question de la rénovation énergétique des bâtiments et favoriser la rénovation des bâtiments en périmètre patrimonial, notamment en organisant la 3^{ème} édition du concours d'étudiants sur la rénovation « [Ré]inventer l'existant ».	DRIEAT DRAC



Enjeux et priorités

Développement des énergies renouvelables et de récupération

Le développement du chauffage urbain alimenté par les énergies renouvelables et de récupération : un levier majeur pour verdir les consommations énergétiques franciliennes

Près de **45 % des consommations énergétiques franciliennes correspondent aux besoins en chaleur des bâtiments** (chauffage et eau chaude sanitaire).

Or les potentiels locaux de chaleur renouvelable et de récupération sont conséquents :

- nombreux gisements de **chaleur fatale** (unités d'incinération des ordures ménagères, sites industriels, stations d'épuration des eaux usées, data centers...) ;
- **géothermie profonde** largement exploitable en Île-de-France ;
- recours possible à la **biomasse** quand la chaleur fatale et la géothermie ne sont pas mobilisables.

De plus, les milieux urbains denses sont propices à l'alimentation des bâtiments par des **réseaux de chaleur**.

En 2023 en Île-de-France, 136 réseaux de chaleur alimentent plus de **1,1 million d'équivalent-logements**. Le **taux d'ENR&R moyen (entrant) est de 53,5 %** [chaleur fatale (28 %), géothermie (12,5 %), biomasse (12 %), autres ENR&R (1 %)].

388 400 logements sont équipés d'un chauffage collectif au gaz ou fioul alors qu'un réseau de chaleur passe à moins de 150 m.

L'Île-de-France dispose également d'un potentiel important pour :

- L'alimentation des **besoins en chaleur des maisons individuelles et du petit collectif par des énergies renouvelables** : géothermie superficielle, pompes à chaleur, solaire thermique, bois énergie.

⚠ L'usage du bois énergie individuel contribue fortement à la pollution de l'air (particules fines). Pour limiter cette pollution, il convient de modérer les usages d'agrément et d'appoint et d'utiliser des équipements répondant au label flamme verte 7 étoiles ou équivalent pour l'usage du bois individuel en chauffage principal, en respectant les bonnes pratiques d'utilisation.

- La **méthanisation** : 1 TWh produits en 2022 (ISDND inclus) pour un potentiel maximal évalué à 5 TWh, avec des bonnes pratiques à diffuser pour limiter l'impact environnemental, et une acceptabilité à développer.
- La **production d'énergie électrique photovoltaïque et éolienne**, encore largement sous exploitée : 196 GWh ont été produits par le photovoltaïque en 2022 et 322 GWh par l'éolien, couvrant seulement 0,8 % de la consommation régionale d'électricité. Concernant le photovoltaïque le gisement est conséquent mais l'équilibre économique reste complexe. L'acceptabilité des installations éoliennes reste à développer. Le gisement est contraint par des problématiques foncières, mais reste conséquent : 5 % du territoire n'est pas concerné par des contraintes réglementaires lourdes.



Priorités franciliennes

Réseaux de chaleur alimentés par les EnR&R

Déployer et optimiser les réseaux de chaleur



- multiplier les raccordements des bâtiments aux réseaux de chaleur existants
- développer les interconnexions de réseaux, l'extension de réseaux ou la création de nouveaux réseaux

Poursuivre le verdissement des réseaux de chaleur en respectant ENR'Choix :

1 / Chaleur fatale

Incinération des déchets, industrie, data-centers



2 / Géothermie

Potentiel exploitable partout en IDF, à différentes profondeurs



3 / Biomasse

Installations équipées de systèmes de dépollution de qualité



Chaleur renouvelable hors réseaux, gaz renouvelable

Géothermie de surface : mieux faire connaître le potentiel de cette énergie, accessible partout (utilisation de pompes à chaleur géothermiques)



Solaire thermique : réhabiliter les installations existantes et développer de nouvelles installations



Bois énergie individuel et petit collectif : sensibiliser les particuliers et petits collectifs afin de privilégier l'usage du bois énergie dans des équipements de qualité et en l'absence d'autres solutions de chauffage décarbonées (pour limiter l'impact négatif sur la qualité de l'air)



Méthanisation : accompagner le développement de la méthanisation francilienne en valorisant les meilleures pratiques et le lien avec les territoires



Énergies électriques

Photovoltaïque

Accompagner le déploiement du photovoltaïque notamment sur friches, ombrière et toitures en veillant aux enjeux de biodiversité et de patrimoine



Éolien

Valoriser le potentiel en lien avec les territoires, en recherchant une adéquation avec les contraintes environnementales et paysagères





Quelques exemples d'actions 2025

Chaleur renouvelable

 **Mettre en place et consolider le réseau issu de l'AMI ADEME « animateurs chaleur renouvelable »** pour accompagner les collectivités et entreprises dans le développement de projets de chaleur renouvelable et de réseaux de chaleur : animateurs chaleur renouvelable, CCRt (Contrats Chaleur Renouvelable), relais thématiques (géothermie, biomasse, énergies citoyennes).

**ADEME
DRIAT**

 **Accompagner la multiplication des raccordements aux réseaux de chaleur en s'appuyant sur France Chaleur Urbaine**, via le renforcement des fonctionnalités existantes et la mise en place de nouveaux outils (comparateur de prix des modes de chauffage...)

 **Accompagner et valoriser l'étude d'acquisition de données du sous-sol et de retraitement de lignes sismiques des années 80-90 pour développer la géothermie profonde sur l'ouest et le sud francilien (GEOSCAN IDF)**

Énergies renouvelables électriques

 **Poursuivre la mise en place du dispositif Les Générateurs** qui vise à accompagner les collectivités locales dans l'émergence et le développement de projets solaires photovoltaïques et éoliens

**DRIAT
ADEME**

Suivre la mise en œuvre des obligations de solarisation (lois Énergie-Climat et APER)

DRIAT

Développer une centrale photovoltaïque sur un terrain propriété de l'État à Saint-Thibault-des-Vignes (77) sur une surface de 18,3 ha, d'une puissance totale de 22,5 MWc pour une production d'électricité cible de 23,5 GWh/an, permettant une économie estimée à 5 593 tCO₂/an. Le site est parfaitement adapté grâce à son emplacement entre la Marne au Nord et l'autoroute A104 à l'Est, et du passage en surplomb d'une ligne haute tension.

**MRPIE,
en
coordination
avec AGILE**

Transversal

Organiser la première réunion du Comité Régional de l'Énergie, pour statuer sur la suffisance des zones d'accélération des ENR issues de la loi APER, sur les objectifs régionaux du SRCAE et ceux régionalisés de la PPE3.

**DRIAT
UD, DDT**

 **Accompagner la décarbonation de l'industrie** (études, formations et investissements) par des dispositifs spécifiques : AAP DECARB IND, programme CEE PACTE Industrie porté par l'ADEME avec l'ATEE.

ADEME



Enjeux et priorités

Transition énergétique des mobilités

L'Île-de-France compte **40,2 millions de déplacements quotidiens**, dont **34 % en voiture ou deux-roues motorisés** (source : projet de Plan des mobilités en Île-de-France 2030 – données IDFM). Les activités logistiques tiennent aussi une part importante dans les mobilités avec entre **240 et 250 Mt de marchandises manutentionnées par an en Île-de-France**.

Les transports routiers sont responsables au niveau régional de :

- **31 % des émissions de gaz à effet de serre ;**
- **16% des émissions de particules fines PM10 ;**
- **16 % des émissions de particules fines PM2,5 ;**
- **47 % des émissions de NOX.**

(données Airparif sur l'année 2022 pour les gaz à effet de serre et 2021 pour les particules fines et NOX).

68 nouvelles stations et 200 km de réseaux ferrés supplémentaires sont en cours de création dans le cadre du Grand Paris Express.

Une dynamique forte en faveur du télétravail, des changements de comportement et des mobilités actives (vélo et marche) et nouvelles s'est enclenchée sous l'effet de la crise sanitaire.

Deux orientations sont identifiées pour réduire durablement l'empreinte du secteur :

- la **réduction, l'optimisation et l'apaisement de la circulation routière** (alternatives à l'autosolisme, développement du covoiturage et de l'autopartage, voies réservées, aménagement du territoire pour limiter les besoins en mobilités, partage de la voirie au profit des modes les plus vertueux, intermodalité et report modal...) ;
- le **basculement vers une mobilité routière à faibles émissions** (véhicules électriques, hydrogène pour la mobilité lourde, réduction des vitesses autorisées...).

Les principaux enjeux sont :

- d'accompagner **l'évolution progressive des pratiques et usages ;**
- de développer les **infrastructures et dispositifs adaptés** que ce soit pour le développement des **modes actifs**, pour la pratique des **transports en communs** ou pour **l'intermodalité ;**
- de décloisonner le monde des transports, en particulier en **intégrant pleinement la problématique des transports à l'aménagement du territoire ;**
- **d'accompagner la transition vers des véhicules à faibles émissions** via des mesures incitatives (aide à l'acquisition) et réglementaires (zones à faibles émissions mobilité), et par le développement d'infrastructures (bornes de recharge) ;
- d'intégrer des espaces logistiques adaptés pour **limiter l'impact du transport de marchandises.**



Priorités franciliennes

Réduire et optimiser la circulation routière

Développer l'usage des modes actifs (vélo, marche...)

- **Sécuriser et adapter les équipements et les pratiques**, via notamment :
 - la résorption des discontinuités d'aménagements cyclables ;
 - l'aménagement d'espaces de stationnements pour vélos les plus sécurisés possibles ;
 - une signalisation adaptée.
- **Encourager l'adoption régulière de modes actifs** (vélo, marche...) via le déploiement de politiques de promotion des modes actifs dans les collectivités (études, schémas directeurs, « plans marche », services vélos...) et le déploiement de la cyclogistique.



Optimiser l'usage du véhicule et des infrastructures

- Accompagner le **changement dans les pratiques de mobilités** (covoiturage, autopartage, télétravail...) notamment dans le cadre de plans de mobilité employeur et optimiser les déplacements professionnels
- **Sensibiliser** les citoyens et les collectivités à l'**impact** du transport routier
- Faciliter l'**intermodalité** (parcs relais en périphérie des villes, offres de transport groupées...), également pour le transport de marchandises
- **Décarboner la chaîne logistique**
- Créer des **voies dédiées au covoiturage, bus, véhicules à faibles émissions**
- Promouvoir l'**innovation dans la mobilité**



Intégrer pleinement la mobilité dans les problématiques d'aménagement *en particulier, dans le cadre du développement du Grand Paris Express*

- **Rapprocher** bureaux, logements, activités commerciales et industrielles et endiguer l'étalement urbain, pour **limiter les besoins en mobilités**
- Optimiser le remplissage des camions et utilitaires par un **maillage approprié en entrepôts et espaces logistiques urbains**



Développer les véhicules à faibles émissions et infrastructures associées



- Développer l'utilisation de **véhicules électriques, bioGNV, hydrogène...**
 - **Mailler le territoire en infrastructures de recharge et stations**

Réduire l'impact du trafic routier sur la qualité de l'air



- Accompagner la Métropole du Grand Paris et les collectivités concernées au **renforcement de l'efficacité de la zone à faibles émissions mobilités**
- Intégrer l'**enjeu qualité de l'air dans l'urbanisme** à proximité des grands axes routiers



Quelques exemples d'actions 2025

Modes actifs	
 Animer le réseau vélo regroupant les principaux acteurs de la mobilité travaillant sur le vélo : - organiser des événements autour du vélo à destination des collectivités territoriales et des services de l'État - recenser/présenter les outils à disposition des collectivités pour mettre en œuvre leur politique cyclable (stationnement, infrastructures, services, etc.) - recueillir et partager les retours d'expérience de collectivités	DRIEAT Préfecture de région ADEME Cerema
Qualité de l'air	
Suivre et accompagner le déploiement de la zone à faibles émissions mobilité métropolitaine dans la nouvelle étape d'interdiction des Crit'Air 3 au 1 ^{er} janvier 2025 Mettre en œuvre le fonds vert sur la mesure ZFE: accompagner les collectivités (webinaires, newsletters) dans la réalisation de dossiers éligibles et les instruire.	ADEME DRIEAT DIRIF Préf. de dép.
Logistique durable	
Déployer l'Observatoire du fret et de la Logistique en Île-de-France (OFELIF)	DRIEAT ADEME
 Poursuivre le verdissement du fluvial accéléré dans le cadre des JOP 2024 (héritage)	DRIEAT Préfecture de région ADEME



Enjeux et priorités Accompagnement des territoires

Accroître la lisibilité des priorités et de l'action de l'État

L'ensemble des services de l'État sont amenés à émettre des **avis sur différents documents qui concourent à la mise en œuvre de la transition énergétique** : PCAET, documents d'urbanisme, évaluation environnementale, projets... Ces avis se doivent d'être **cohérents** : il est donc indispensable que chaque service s'approprie les priorités de l'État en matière de transition énergétique pour l'Île-de-France. L'enjeu porte également sur la **connaissance de ces priorités par les collectivités et les porteurs de projets**, afin qu'elles soient pleinement intégrées dans leurs plans, programmes ou projets.

Être à l'écoute des territoires

Afin d'avoir une connaissance accrue des spécificités des territoires et d'améliorer leur prise en compte, **la remontée d'informations depuis les territoires vers les services de l'État et l'ADEME est primordiale**. Elle permet en outre de pouvoir valoriser les actions menées localement. C'est notamment via les **communautés départementales de la transition énergétique (CDTE)**, dont l'État est l'un des pilotes et le **réseau Élus pour Agir**, animé par l'ADEME, que peuvent être recensés les besoins des collectivités, identifiés les freins à la transition énergétique, et partagés les retours d'expérience sur les actions mises en œuvre.

Apporter un appui technique, réglementaire et financier aux collectivités

L'État s'engage à soutenir les investissements locaux afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, via les financements octroyés par l'ADEME et via le Fonds Vert, outil essentiel de financement dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs, l'État **accompagne les collectivités pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer leurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET)**, et **mener des actions en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration de la qualité de l'air**. Cet accompagnement passe par l'animation de réseaux, l'organisation de colloques ou encore par la mise à disposition de données. Il consiste également à faire connaître les **nombreux dispositifs d'aides financières en place**, afin de faciliter leur mobilisation.



Priorités franciliennes

Mobiliser les territoires

Mettre en relation les acteurs de la transition énergétique du territoire

- À l'échelle départementale, via les communautés départementales de la transition énergétique (CDTE)
- Sur certains thèmes, et tant que de besoin (rénovation énergétique, réseaux de chaleur, qualité de l'air...)
- Pour faire émerger des projets de territoire et aboutir à une contractualisation

Accompagner la montée en compétences des collectivités sur les sujets de la transition écologique pour faciliter le passage à l'action

Favoriser la prise en compte des enjeux régionaux, en tenant compte des spécificités du territoire

- Faire connaître la présente feuille de route
- Intégrer les priorités définies par la feuille de route dans les avis de l'État

Valoriser les retours d'expérience des acteurs locaux sur les actions menées en faveur de la transition énergétique

Valoriser les données de la transition énergétique

Faciliter l'accès aux données énergétiques pour les acteurs franciliens

- Suivre et diffuser des indicateurs régionaux de la transition énergétique, en lien avec le ROSE
- Favoriser l'accès aux données énergétiques locales et leur utilisation notamment dans l'élaboration des PCAET et autres projets de transition énergétique
- Renforcer l'observation statistique sur certains indicateurs, en lien avec les acteurs concernés et en favorisant les remontées locales d'information



Faciliter l'accès aux financements

Rendre plus lisible l'offre de financements



Soutenir les investissements locaux via les financements octroyés par l'ADEME et via le Fonds Vert dans 3 domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Diffuser de façon proactive les appels à projets en cours aux acteurs concernés (collectivités, associations, entreprises)



Quelques exemples d'actions 2025

Accompagnement des collectivités	
Instruire les demandes de financement des collectivités sur l'ensemble des mesures du Fonds vert, communiquer sur ce dernier et faire émerger de nouveaux projets	DRIEAT UD
Réaliser un accompagnement renforcé des EPCI dans la réalisation et mise en œuvre de leur PCAET et de leur PAQA, en articulation avec la révision du SRCAE et la feuille de route de l'adaptation au changement climatique de la DRIEAT : stratégie d'accompagnement en fonction des enjeux, révision du guide PCAET et des outils connexes, réunions bilatérales et animation du réseau	DRIEAT UD, DDT ADEME
Accompagner les collectivités dans l'appropriation de l'adaptation au changement climatique sur leur territoire au travers notamment de la Mission Adaptation, de la méthodologie de l'ADEME TACCT (Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires) et de la feuille de route Adaptation de la DRIEAT	ADEME DRIEAT
Animer le Réseau Élus pour Agir, avec des temps forts et/ ou la diffusion d'informations sur les sujets de la transition énergétique	ADEME
Planification régionale	
Piloter la révision du SRCAE avec le Conseil régional, pour un arrêt du projet mi-2025 : - coordonner la finalisation du travail technique des pilotes des différents GT thématiques ; - assurer la cohérence des objectifs du SRCAE avec ceux des feuilles de route de la COP régionale, de la PPE 3 régionalisée, de la SNBC 3 et du PNACC ; - arrêter une gouvernance et un dispositif de suivi-évaluation du SRCAE. Organiser la phase de consultation réglementaire à partir de fin 2025	DRIEAT Préfecture de région ADEME
 Poursuivre les COP régionales : Suivre la mise en œuvre opérationnelle des feuilles de route Les débats de la fin d'année 2024 ont permis de dégager les priorités d'actions, synthétisées dans la feuille de route régionale. L'année 2025 sera une année de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route. Engager la COP régionale adaptation	DRIEAT Préfecture de région ADEME